



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

NGO-90465-02

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

30 AVR. 2019

0341

**DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON
GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE**

DATE LIMITE 30 AVRIL 2019

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

ADESCO (l'Association pour le Développement Economique et Socioculturel de Ouallah II.)

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

ADESCO (Association pour le Développement Economique et Socioculturel de Ouallah II).

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : ADESCO

Adresse : Ouallah II Mohéli Comores

Numéro de téléphone : +(269) 772 60 21/3294558

Adresse électronique : adescoullah2@gmail.com

Site web : OUALLAH 2 MDJINI

Autres informations

pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : HOUSSAM
Nom de famille : RAFIKI SIAKA
Prénom : RAFIKI
Institution/fonction : ADESCO /Secrétaire Général
Adresse : Ouallah II Mohéli Comores
Numéro de téléphone : (+269)3294558/ 4204718
Adresse électronique : rafikisiaka420@gmail.com
Autres informations pertinentes : Ouézomane siaka(sur Nom et aussi adresse Facebook)

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
 national
 international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Aux îles Comores

la Réunion

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

le 15 Août 1988

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Rendre active et solidaire la communauté d'Ouallah II

Permettre à la communauté de participer à l'activité sociale Économique et culturelle et qui se réalisent au niveau du village des villes et du pays

Doter le centre artisanal et des équipements techniques facilitant son fonctionnement

Apprentissage aux jeunes femmes les techniques de la couture artisanale.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
 - arts du spectacle
 - pratiques sociales, rituels et événements festifs
 - connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
 - savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
 - autres domaines – veuillez préciser :
- Protection de l'environnement ,tourisme....

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Protection de secteur archéologique

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Education , Agriculture , Art , Couture , Tourisme , Artisanat , Pêche , Sport , Environnement , Art , Couture , Tourisme , Artisanat , Pêche , Sport , Environnement

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Des enseignants, Des économistes, Des géographes, des statisticiens , des comptables , des juristes...

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

En matière de tourisme, des guides, des gérants et des cuisiniers ont bénéficiés des formations dédiées par la Parc National de Mohéli pour assurer le site touristique favorisant la population de vendre leurs outils artisanales;du coté de l'artianat, des groupes des personnes ont beneficiés des formations et des voyages sur ces domaines.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : MUSBAHOU ALBADAOUI SAÏD IBRAHIM

Titre : Président

Date : 27/04/2019

Signature :

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres. Une liste complète des membres n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b, veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom	MUSBAHOU ALBADAoui SAïD IBRAHIM
Titre	Président
Date	27/04/2019
Signature	

NGO-90465-03

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

ILE AUTONOM DE MWALI

Fraternité- Justice- Progrès

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 30 AVR. 2019

N° 0341

STATUTS DE L'ADESCO

**ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET
SOCIO- CULTUREL DE
OUALLAH II**

N° 04 DU 06-05-1992



ARTICLE 21.

- Tout membre qui, sans motif reconnu légitime, qui aura manqué à 3 réunions consécutives du bureau ne peut être reconnu comme membre du bureau ou paiera une amende dont le montant sera fixé par le règlement intérieur.

ARTICLE 22 :

- Tous les membres du bureau démissionnaire ou décédé seront remplacés par un nouveau, élu à ce poste.

ARTICLE 23.

- Tous les membres de l'association jouissent les mêmes privilèges et ont les mêmes devoirs au sein de l'association.

ARTICLE 24 : L'association peut avoir pour ressources :

- Les cotisations des membres dont les modalités de paiement seront fixées dans le règlement intérieur
- Les produits de la location des matériels et des infrastructures
- Le montant des emprunts contractés par l'association
- Les produits des amendes prévues par le règlement intérieur
- Les subventions éventuelles et dons.

ARTICLE 25.

- L'association ouvrira à son nom un numéro de compte postal ou bancaire sur lequel les ressources mentionnées à l'article 24 seront versés et seront effectués les opérations décrites à l'article suivant.

ARTICLE 26. Les fonds recueillis par l'association ne peuvent être employés qu'aux

Opérations suivant :

- Dépenses de fonctionnaires de l'association
- Dépenses d'équipements
- Remboursements des prêts et règlement d'intérêts aux organismes prêteurs
- Constitution d'une réserve affectée en garanties des prêts
- Cotisation ou contribution à une coopérative ou à tout autre organisme associé.

ARTICLE 27 :

- L'association se réserve le droit de faire appel à tout autre organisme compétent dans la collecte fonds et matériaux pour l'aider dans son développement.

ARTICLE .28.

- Le paiement des dépenses est effectué par le comptable de l'association sur mandat délivré par le président de l'association.
- Les signatures du compte sont confiées au président exécutif, au secrétaire général et au contrôleur comptable.

ARTICLE 29.

- Le contrôleur comptable de l'association est tenu de soumettre aux membres du bureau le bilan de l'exercice antérieur (année).

ARTICLE 30 : Le contrôle de l'association.

- Le président de l'association peut, s'il le juge utile, vérifier la caisse et les livres du contrôleur comptable.
- Celui-ci est tenu de donner connaissance au président de l'association de toutes pièces concernant l'association.



**DOCUMENT DE PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL DE OUALLAH II
(ADESCO)**

PARTIE I : PRESENTATION DU VILLAGE

1.1. Localisation

Le village de Ouallah II est situé sud-est de l'Ile Autonome de Mwali dans la préfecture de Médjélé commune de Moimbao sur la route nationale N° 1 à 40 km de la capitale Fomboni.

Ouallah II est limité au Nord par le Mzé Koukoulé, le plus haut sommet de l'île, au Sud par le mont Mkongoi, à l'Est par le village de Ndrondroni et à l'ouest par la plage qui abrite le village touristique « Sambadjou ».

Administrativement, la localité d'Ouallah II représente une école primaire publique composée de cinq salles abritant six divisions du cours préparatoire première année au cours moyen deuxième année. Un collège privé composé de sept classes de sixième à terminale. Un poste de santé situé entre Ouallah II et Ndrondroni qui assurent aux villageois les premiers soins de base. En marge de cette école, les habitants de Ouallah II fréquentent les services administratifs se trouvant à Nioumachoi, chef lieu de la région comme le service de l'état civil, le Centre Sanitaire de District (CSD), le collège rural, le lycée, la poste, la brigade et autres qui se trouvent à 8 kilomètres.

Les distances qui séparent Ouallah II des villages voisins :

- Ouallah II – Ouallah 1 : 2 kilometres
- Ouallah II – Ndrondroni : 1 kilometres
- Ouallah II -Nioumachoi : 8 kilometres

Les moyens de déplacement sont des taxis brousses qui désertent l'itinéraire Ouallah II -Fomboni en passant par Ndrondroni et Nioumachoi ou dans l'autre côté sud-est Miringoni.



PARTIE II : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION (ADESCO)

Née de l'initiative des jeunes du village d'Ouallah II dans le cadre de mener des activités de développement dans leur localité.

L'Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel de Ouallah II, est une Organisation non Gouvernementale locale de soutien à la société civile, de développement et de respect des droits humains qui est créée depuis le 15 août 1988.

I : L'ADESCO intervient dans trois départements d'activités notamment :

1. Appui aux projets sociaux (infrastructures de base)

- En ayant un rôle d'accompagnement et de recherche de projets en vue de trouver des financements au profit de la communauté (Eau, santé, éducation etc..), des activités de protection de l'environnement telles que le ramassage et gestion des déchets, des projets d'assainissement collectif, ainsi que des activités génératrices de revenus telles que les unités de production ou de transformation des produits agricoles, artisanales et dans le domaine de l'écotourisme et de la pêche etc.

2. Appui aux activités d'animation culturelle et socio- éducative :

- Avec comme public cible, les jeunes scolaires et déscolarisés (secteurs : Education, Nouvelles technologies de communication, formations dans l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique et à la connexion Internet et cours virtuels ainsi que dans le cadre de la menuiserie, soudure et carrelage etc.)

3. Programme de la lutte contre la pauvreté (chômage et création d'emplois) :

- Rendre active et solidaire la communauté de Ouallah II
- Permettre à la communauté de participer aux activités Socio- économiques et culturelles qui se réalisent au niveau du village de l'île et du pays
- Lutter contre le chômage et l'ignorance
- Favoriser les formations techniques et professionnelles
- Favoriser le développement socio-économique et culturel du village de l'île et pays.

II : Les ressources de l'ADESCO :

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- Du revenu de ses biens
- Des cotisations et souscriptions de ses membres
- Des subventions de l'Etat, des établissements et collectivités publics.
- Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice.
- Des sommes perçues en contre partie des prestations fournies par l'association.
- De toute autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires

III. Expérience de l'ADESCO :

1. L'ADESCO a mené différentes réalisations en matière de développement local.

Volet 1 : Appui aux projets sociaux (infrastructures de base)

- Réalisation de projet d'adduction d'eau dans la localité d'Ouallah II- Ndrondroni
- Construction d'un poste de santé d'Ouallah- Ndrondroni
- Réhabilitation de l'école primaire publique d'Ouallah II
- Construction d'une Centre pour la promotion féminine
- Construction de deux salles de classe
- Réalisation de projet d'adduction d'eau dans la localité d'Ouallah II

Volet 2 : Appui aux activités d'animation culturelle et socio- éducative :

- Création d'une bibliothèque villageoise
- Installation d'une antenne parabolique
- Création d'une association musicale et traditionnelle

Volet 3 : Programme de la lutte contre la pauvreté (chômage et création d'emplois)

- Création d'un atelier de menuiserie
- Projet d'électrification villageoise
- Mise en place un jardin communautaire
- Création d'une pharmacie villageoise
- Création d'une entreprise de construction
- Projet écotourisme (Construction des bungalows)
- Achat d'une vedette de pêche et transport des touristes pour les balades en mer

IV : L'ADESCO à partir de l'année 2019 :

A partir de l'année 2019, l'Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel de Ouallah II (ADESCO) opte pour les activités suivantes :

- programme de lutte contre la pauvreté à travers des développements local et de l'écotourisme
- Programme de l'environnement à travers des projets de protection de l'environnement
- Ouverture à d'autres organisations pour des séminaires, des conférences-débats, des formations et des réunions ;

V : Les partenaires de réalisation et de financement de l'ADESCO :

- **Ministères** : Education, Santé publique, population affaires sociales, Information, Jeunesse et sports,
- **Institutions internationales** : UE, UNICEF, OMS, PNUD, FNUAP, CFD, FIDA...
- **Coopération étrangère** : Ambassade de France, Ambassade des Etats Unis, Conseil général des Bouches du Rhône,
- **Projets** : FEM, Parc National de Mohéli
- **ONG et associations** : ASCOBEF, FADESIM, RFD, FAWECOM, Croissant Rouge, AFC etc.

Coordonnées :

- Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel de Ouallah II (ADESCO)
Tél : 00 269 772 60 23 & 332 60 46
E-mail : amaturaffi2001@yahoo.fr

VI : Le personnel de L'ADESCO

1. Equipe d'employés :

- **Un administrateur**
- **Un gérant du site touristique**
- **Un gardien**
- **Un homme de ménage**
- **Trois cuisinières assurant la cuisine des touristes**
- **Seize enseignants EPADESCO**

2. Cellule administrative et financière :

- **Le bureau exécutif**
- **Un administrateur**
- **Un coordinateur chargé de suivi des activités**
- **Une comite charge de suivi et d'évaluation des activités**

VII. La structure

1. Fiche signalétique de la structure

Nom de la structure : Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel de Ouallah II (ADESCO)

Adresse de la structure : Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel d'Ouallah II (ADESCO) Mohéli - Comores

Téléphone de la structure : Tél : 00 269 772 60 23 & 332 60 46

E-mail : amaturaffi2001@yahoo.fr

Date de la création de la structure : Le 15 Août 1988

Nature de la structure : Organisation apolitique non gouvernementale et qui ne vise
Aucun but lucratif

Personne à contacter : Maturaffi ABDALLAH

Nombre de salariés : vingt trois (23) salariés

2. L'environnement (les bénéficiaires)

- Le village d'Ouallah II
- Les associations de la localité
- Des associations féminines de développement,
- Des groupements des femmes et des hommes en qualité d'opérateurs professionnels en agriculture, élevage etc.
- Les associations culturelles
- Bibliothèques
- Organismes d'insertion
- Média
- Entreprises
- Ministères
- etc.

3. Le rayon d'action sur le territoire

- Village
- Localité
- Région
- Autres,

4. Les ressources

- Les recettes annuelles de la structure
- Des subventions de l'Etat et d'autres bailleurs

5. Les équipements

Deux ordinateurs.

Une imprimante

Une sonorisation

VIII : BILAN DES ACTIVITES REALISES PAR L'ADESCO

ADESCO depuis sa création a réalisé plusieurs projets qui entre dans le cadre du développement local intégré (Voir le bilan), son autonomie ne fait que s'afficher de plus en plus.

Secteur d'intervention	Activités Réalisées	Partenariat et / ou Sources de financement	Période	Montant	Participation Communautaire
Eau	Projet d'adduction d'eau de la localité de Ouallah II, Ndrondroni et Miremani	Association Française des volontaires et du Progrès (AFVP)	Novembre 1989	30 000 000FC	Main- d'oeuvre
	Réhabilitation du Réseau d'adduction d'eau	FADESIM	Avril 2001	18 000 000FC	4 000 000FC
	Réhabilitation du Réseau d'adduction d'eau	PAGEC	2007- 2008	30 000 000FC	3 000 000FC
	Projet d'adduction d'eau de la localité de Ouallah II	FEM	Avril 2014	30 000 000FC	10 000 000FC
Education	Création de la bibliothèque de Ouallah II	Coopération Française / ADESCO	Septembre 1991		Fourni le local
	Lot des livres	Alliance Franco Comorienne	Août 1994		Fourni le local
	Lot des livres	Dia et Comores- échange	Juillet 1998		Fourni le local
	Réhabilitation de l'école primaire de Ouallah II	FADC/ ADESCO	Février 1993	14 000 000FC	Main- d'oeuvre
	Construction de deux salles de classe, Aménagement espace de jeu et latrines à Ouallah II	Projet Education III	Septembre 2002	34 000 000FC	Main- d'oeuvre
	Construction d'un Centre pour la promotion féminine	FADC / ADESCO	Novembre 2001	22 000 000FC	Main- d'oeuvre
Menuiserie et Soudure	Achat outillages de menuiserie	Ambassade des Etats-Unis / ADESCO	Décembre 1991	906 000FC	Fourni le local+ 400 000FC
	Achat Combinaison (Machine à bois)	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CCECI)	Janvier 1995	3 751 407FC	Fourni le local + 800 000FC
Santé	Création d'une pharmacie Villageoise	PNAC / ADESCO	Novembre 1991	900 000FC	Fourni le local + 600 000FC
	Construction d'un poste de santé de Ouallah- Ndrondroni	FADC / ADESCO entreprise	Novembre 1995	21 000 000FC	Main- d'oeuvre
	Lot des médicaments pour la pharmacie	Mission Catholique	Février 1992	900 000FC	Néant
	Lot des médicaments pour la pharmacie	Ministère de la santé	Juillet 1994	1 026 000FC	Néant

Electricité	Achat d'un groupe électrogène de 18 CV	ADESCO	Novembre 1995	2 500 000FC	Néant
	Projet d'électrification villageoise	Coopération Français/ ADESCO	Décembre 1998	12 584 330FC	2 984 330FC
	Achat d'un groupe électrogène de 55 CV	La communauté de Ouallah II / ADESCO	Mai 2016	6 000 000FC	6 000 000FC
Culture et Musique	Achat des instruments Musicaux	La communauté de Ouallah II / ADESCO	Janvier 1992	3 500 000FC	3 500 000FC
Economie	Création d'une épicerie villageoise	ADESCO	Octobre 1994	700 000FC	Néant
	Création d'une entreprise de construction	ADESCO	Novembre 1995	1 000 000FC	Néant
	Achat d'une vedette	Projet Biodiversité / ADESCO	Juillet 2002	3 000 000FC	600 000FC
Agriculture	Création d'un jardin villageois	Ambassade des Etats- Unis	Février 1996	3 904 250FC	Fourni la parcelle
	Achat d'une éleveuse	ADESCO	Mars 1996	452 500FC	Néant
Ecotourisme	Construction des Bungalows	ADESCO / Communauté	Août 2000	829 550FC	Fourni le site
	Projet d'extension des Bungalows	PPMR / ADESCO	Novembre 2005	11 000 000FC	2 750 000FC
Média	Achat équipements audiovisuel	ADESCO	Janvier 1997	1 500 000FC	Néant
	Installation d'une antenne parabolique	ADESCO	Octobre 2001	350 000FC	Néant
Formation	Formation en gestion comptabilité	PDRM / ADESCO	Mai 1997	450 000FC	Néant
	Formation en informatique	Dia / Centre de Ressources de Mohéli	Septembre 1999	gratuit	Néant
	Formation des cuisiniers et gérants des sites touristiques	PPMR	Décembre 2005	800 000FC	Néant
Environnement	Projet de protection de la forêt	FEM / FADESIM/ ADESCO	Décembre 2007	24 675 000FC	5 770 000FC

IX : PERSONNEL

- jusqu'à preuve contraire il n'y a pas eu des problèmes au niveau du bureau exécutif. Le personnel assume son rôle avec un esprit d'équipe et prêt à évoluer dans la continuité et la performance. Aucune incidence à signaler administrativement.

2. PARTENAIRES

En termes de partenaire, le Ministère de la santé, de l'éducation, de l'équipement et finance reste nos principaux partenaires.

La FADESIM et le Centre de Ressources de Mohél reste nos partenaires potentiels locaux.

Quant aux partenaires financiers, l'on peut citer : Union Européenne, Ambassade des Etats- Unis, Banque Mondiale, Fond Mondial pour l'Environnement (FEM), PNUD, Ambassade de France,CFD etc.

X : Bilan financier

Financièrement, l'ADESCO n'est jamais arrivé à asseoir un budget annuel à l'avance vue sa situation financière.

Toutefois il peut entre autres, dresser une liste des dépenses qui ont été engagées et dont l'on a toujours pu honorer. (Voir tableau suivant) :

Rubriques de dépenses	Charge mensuelle (KMF)	Sources de financement
Paiement salaires personnel Un administrateur Un gérant du site touristique Un chauffeur Un gardien Un homme de ménage Trois cuisinières assurant la cuisine des touristes Deux animatrices de l'école ménagère Seize enseignants	1750 000FC	Fond propres
Frais communications téléphoniques	Variant d'1 mois à l'autre	
Frais d'électricité	Variant d'1 mois à l'autre	
Fournitures de bureau	Variant selon les activités	
Produits d'entretien	Variant selon les activités	

Les fonds propres de l'association ADESCO viennent des recettes suivantes :

- Recettes du site Touristique de Sambadjou
- Ecole Privé (EPADESCO)
- Cotisation des membres

XI : Conclusion

L'on peut dire que l'Association pour le Développement Economique et Socio- Culturel de Ouallah II (ADESCO) a atteint son terme de croisière.

Elle arrive à répondre à ses objectifs.

Malgré les difficultés d'intervention du à rivalité claire et nette de la part de ses partenaires, elle n'arrête pas d'avancer dans un esprit créatif même si le financement fait défaut.

En Terme de partenariat et de pérennisation de ses actions, elle n'arrête pas d'avancer (voir ses perspectives).

Quant à l'Union Européenne ADESCO a réalisé un projet d'extension des Bungalows sur le site de Sambadjou, un site qui est beaucoup fréquenté par des touristes au niveau de l'île de Mohéli

Quant au FEM, ADESCO a exécuté un projet de protection de la forêt et d'adduction d'eau du village

XII : Perspectives 2019 et au-delà : Voir le Plan d'action ci-dessous

1 : RESUME

Ce document porte sur le Plan de développement Local (PDL) de la communauté de Ouallah II, situé dans la préfecture de Nioumachoi sur la route nationale N° 1 à 41 kilomètres de la capitale Fomboni de l'île Autonome de Mwali. Ce PDL couvre une période de quatre (4 ans) entre 2009-2023 par rapport à la prévision de sa réalisation dans le temps.

Le PDL de Ouallah II comporte sur les potentialités, les contraintes, la situation de référence et les actions prioritaires de développement du village. Ils ont été tous identifiés par les différentes couches sociales de la communauté de Ouallah II (les jeunes, les femmes, les hommes, les notables et les personnes vulnérables) de la localité.

Le PDL est le document de référence pour l'identification des sous-projets identifiés et reconnus comme actions par les focus groupes représentants de la communauté de Ouallah II.

L'élaboration de ce document était financée par l'Etat comorien à travers le Projet de Soutien aux Services (PSS) dénommé FADC III sous un crédit IDA (Banque Mondiale) avec l'appui d'une équipe du Secrétariat Exécutif Régional du FADC de Mwali est réactualise par la communauté de Ouallah II en novembre 2018.

La période d'intervention du PDL est de 2019 à 2023.

Le Plan de développement Local de Ouallah II vise à améliorer les conditions économiques et sociales de tous les membres de la communauté à travers la réalisation des sous projets identifiés dans ce document.

Les objectifs principaux de ce Plan de Développement Local de Ouallah II :

1. Protéger l'érosion des eaux de pluie et lutter contre la dégradation du milieu d'habitation ;
2. Réhabiliter le réseau hydroélectrique ;
3. Reconstruire Sambadjou village
4. Construire et aménager la place publique
5. Augmenter la capacité d'accueil, faciliter la scolarisation et créer les conditions répondant aux normes de l'éducation des enfants en âge de scolarisation ;
6. Créer un centre socioculturel et d'encadrement pédagogique ;
7. Apprentissage aux jeunes femmes les techniques de coutures modernes et artisanales, création des emplois féminins et augmenter les revenus des femmes ;
8. Apprentissage des jeunes déscolarisés des techniques en maçonnerie et soudure ;
9. Doter le village d'une infrastructure sportive capable d'abriter plusieurs genres sportifs ;
10. Appui et encadrement financier et technique au secteur élevage;
11. Doter le centre artisanal des équipements techniques facilitant son fonctionnement ;
12. Appui et encadrement financier et technique au secteur pêche ;

Les résultats attendus durant la période 2019-2023 se résument comme suit :

1. Les rues et ruelles du village sont assainies ;
2. Un réseau hydroélectrique est fonctionnel au village ;
3. Sambadjou village est construit et fonctionnel
4. La place publique est aménagée
5. Deux salles de classe + latrine sont construites, sont clôturées et dotées d'un point d'eau ;
6. Un centre culturel est construit et fonctionne dans le cadre de l'encadrement des jeunes scolarisés ;
7. Des jeunes femmes sont formées sur les techniques de couture et artisanales ;

8. Des jeunes sont formés sur les techniques de maçonnerie et soudure ;
9. Un plateau sportif est aménagé et fonctionne dans le village ;
10. Le secteur élevage est organisé : des nouvelles races (bovins et caprins) sont introduites ;
11. Le centre artisanal est équipé des matériels permettant aux femmes à mener différentes activités ;
12. Le secteur pêche est organisé : une filière est mise en place et une aide matérielle est octroyée ;

Les habitants de Ouallah II comptent mettre en œuvre ces activités prévues dans ce document à travers l'appui des partenaires avec une forte implication de toutes les couches de la communauté (un certain nombre d'activités est prise en charge par la communauté elle-même). Parmi les activités prises en charge, il s'agit de l'électrification du village, Reconstruction village Sambadjou, Construire et aménager la place publique, la formation technique des jeunes, l'aménagement du plateau sportif, l'appui au secteur élevage et l'artisanat.

Parmi les partenaires potentiels on note :

- L'Union des Comores et l'île autonome de Mwali
- Les projets de développement comme, FEM ; CFD, PNM
- Les organismes comme UNICEF, PNUD, AFD
- Des fonds affectés aux ambassades accréditées aux Comores
- La Cooperation Régionale
- Les ONGs
- Les services techniques

Selon les principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la population résidente à Ouallah II est estimée à environ 900 habitants repartis comme suit :

- **Population masculine 500 soit 60 %**
- **Population féminine 400 soit 40 %**

Le rapport hommes/femmes est de 1,19 selon le même recensement et Le nombre de ménages est estimé à environ 175.

Selon un recensement réalisé par l'Association pour le Développement Economique et Socioculturel de Ouallah (ADESCO) en date du 15 novembre 2018, la population totale de Ouallah II est estimée à environ 900 dont 500 hommes et 400 femmes.

Ouallah II est une localité qui est affectée par le phénomène migratoire. Ce mouvement migratoire est remarquable surtout chez les jeunes pour plusieurs raisons : éducation, travail, famille d'accueil et union conjugale.

Il existe une diaspora issue de la communauté de Ouallah II et repartie comme suit :

- Réunion : 10
- France : 07
- Mayotte : 50
- Madagascar : 03

Cette diaspora contribue au développement de la localité plus particulièrement celle de la Réunion et France.

Le nombre de ménages gérés par une femme seule avec ses enfants est de 16 contrairement au nombre de ménages gérés par un homme seul avec ses enfants est de 01. Dans la localité de Wallah II, il n'existe aucun ménage géré par des enfants abandonnés ou orphelins.

Le nombre des handicapés présents dans la localité de Wallah II est de deux (02), un homme et une femme et représentent tous un handicap mental.

Les potentialités du village de Ouallah II :

Dans le secteur agricole:

- Les terres exploitées dans le cadre des activités agricoles reviennent de droit des propriétés des paysans cultivateurs ;
- La fertilité des terres n'exigeant pas d'engrais chimiques et produits phytosanitaires est un atout pour le secteur agricole de Ouallah II ;
- Un climat tropical favorable au type de cultures pratiquées ;
- Des plantes fruitières qui poussent un peu partout sans besoins des travaux laborieux ;

Dans le secteur élevage:

- Disponibilité des terres pour créer des pâturages ;
- Les herbes pour faire nourrir le bétail ;

Dans le secteur pêche:

- La position géographique du village non loin de la mer ;
- Une mer poissonneuse, non accidentée et accessible aux petites embarcations locales de la pêche (pirogues) ;
- L'application et le respect de la loi cadre relative à l'environnement ;
- Interdiction des certaines méthodes de pêche (pêche à filet, à la dynamite et utilisation des produits toxiques naturels (ouroupva) et autres sont interdits ;
- L'appartenance de la localité dans la zone du Parc Marin de Mohéli (PMM).

Sur le plan social :

- Les habitants de Ouallah II sont des travailleurs pratiquant l'agriculture qui est un atout pour le développement de la localité ;
- L'existence d'une Association mère (ADESCO) qui coordonne toutes les activités des différents départements est une forme de solidarité sociale ;
- La position géographique du village (situé au bord de la route nationale) ;
- La mobilisation permanente des habitants pour y participer à des activités en faveur du développement du village.

Sur le plan économique:

- Existence d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit, une institution financière et des crédits qui se trouve dans un village voisin (Ndrondroni) à 1 kilomètre de Ouallah II.

Sur le plan environnemental:

- Existence des cascades, une des zones touristiques visitées par les touristiques;
- Une forte implication de la communauté pour le respect et l'application des différentes lois relatives à la protection de la biodiversité ;
- Création des aires protégées avec le Parc Marin de Mohéli comme première aire protégée créée en avril 2001 ;

Problèmes majeurs et solutions :

Malgré les potentialités existantes dans différents secteurs, le village de Ouallah II se trouve exposé à des multiples problèmes majeurs de tout ordre parmi lesquels :

- La dégradation progressive du milieu d'habitation due aux eaux de pluie ;
- Existence d'un réseau électrique incapable de fournir une énergie permettant de mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR);
- Insuffisance des salles de classe et des mauvaises conditions inadaptées à l'éducation des jeunes scolarisés ;
- Absence d'un centre socioéducatif pour mener des activités d'encadrement des jeunes scolarisés;
- Absence des qualifications techniques et professionnelles au rang des jeunes scolarisés ;
- Absence des qualifications techniques et professionnelles au rang des jeunes femmes ;
- Absence d'une infrastructure sportive capable d'abriter différents genres sportifs ;
- Un secteur élevage traditionnel et informel ;
- Manque d'équipements au centre artisanal des femmes facilitant son fonctionnement ;
- Un secteur pêche traditionnel et informel.

2 : Les villages préconisent des solutions à chaque problème qui se résumant comme suit :

Domaines	Nature des problèmes	Effets	Solutions
1. Assainissement	- Les rues et ruelles non bitumées	- Difficultés de circulation des personnes et de leurs biens ; - Dégradation progressive du milieu d'habitation	Assainir les rues et ruelles
2. Electrification	Réseau électrique incapable de fournir une énergie permettant à développer mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR);	- Absence des activités génératrices des revenus - Mauvais approvisionnement des produits (viande, poulet...) à cause d'une absence de moyen de conservation	- Doter le village d'un réseau hydraulique
3. Education	- Insuffisance des salles de classe	- Insuffisance de salles d'accueil, insécurité des enfants, réduction du taux de scolarisation	Construction de deux salles de classes+ latrines+ clôture
4. Centre socio-éducatif	- Manque d'espace éducatif et d'encadrement des jeunes scolaires, des jeux et loisirs	- Niveau scolaire en baisse - Taux de réussite très faible	Construction d'un centre socio- éducatif
5. formation technique des femmes	- Absence des qualifications techniques et professionnelles au rang des jeunes scolarisés ;	- Taux de chômage élevé - Revenus trop faibles	Organiser des formations techniques en maçonnerie et soudure
6. formation technique des jeunes	- Absence des qualifications techniques et professionnelles au rang des jeunes femmes ;	- Taux de chômage élevé - Revenus trop faibles - Faible revenus des femmes	Organisation d'un atelier de formation sur les techniques de couture et cuisine
7. Sport	- Absence d'une infrastructure sportive capable d'abriter différents genres sportifs.	- Les jeunes ne pratiquent pas le sport - Incapacité de participer aux compétitions régionales voir de l'île	Aménagement d'un plateau sportif
8. Elevage	- Un secteur élevage traditionnel et informel.	Faibles revenus des pêcheurs	- Organiser le secteur élevage - Appui technique et matériels
9. Artisanat	- Manque d'équipements au centre artisanal des femmes facilitant son fonctionnement	- Centre artisanal non fonctionnel	- Equiper le centre artisanal en équipements
10. Pêche	- Un secteur pêche traditionnel et informel.	- Un secteur pêche informel et artisanal - Faibles revenus des pêcheurs	Appui technique et matériel du secteur pêche

13. PLAN D'INVESTISSEMENT DE OUALLAH II.

Domaine	Intitulé du projet	Description du sous projet	Année de réalisation	Coût estimatif			Partenaires potentiels
				Total	Financement demandé	Fonds propres	
1. Renouveau des Bungalows	Reconstruction des Bungalows	Reconstruire les Bungalows de Sambadjou Village	2019	17 000 000	15 000 000	2 000 000	FEM/CFD/PMM
2. Aménagement place Publique	Construction Place	Construction et Aménagement place Publique	2019	15 000 000	5 000 000	10 000 000	
3. Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau	Réhabiliter et Aménager le réseau d'adduction d'eau	Rehabilitation le reseau d'adduction d'eau	2019	6 000 000	5 000 000	1 000 000	FEM/PMM
4. Assainissement	Projet assainissement	Bitumer les rues et ruelles du village et faire drainer les eaux de pluie	2020	53 000 000	45 000 000	5 300 000	UE CFD
5. Electrification	Electrification de Ouallah II	Construction hydroélectrique capable de fournir de l'énergie aux villageois	2016	48 000 000	45 600 000	2 400 000	Réalisé par la communauté
6. Education	Construction de deux salles de classe	Construction de deux salles de classe+ bureau du Directeur + clôture + latrines et point d'eau.	2019	35 000 000	31 500 000	3 500 000	UNICEF/UE ETAT
7. Centre socioéducatif	Construction d'un centre	Construction d'un centre socio-éducatif	2020	32 600 000	29 340 000	3 260 000	ETAT
8. Formation technique des femmes	Insertion des jeunes	Former les jeunes sur les techniques de maçonnerie et soudure afin qu'ils puissent créer d'emplois	2020	1 635 000	1 471 500	163 500	ETAT PNUD/UE
9. Formation technique des jeunes	Femmes en formations	Former les jeunes femmes sur les techniques de couture et de cuisine	2020	1 500 000	1 350 000	150 000	ETAT OMS/CFD
10. Sport	Le sport pour tous	Aménager un plateau sportif pouvant accueillir différents genres sportifs	2019	42 000 000	37 800 000	4 200 000	UE ETAT
11. Elevage	Appui au secteur	Structurer une filière élevage et	2019	2 000 000	1 900 000	100 000	FEM/FIDA

	Elevage	appuyer financièrement ce secteur					
12. Artisanat	Promotion de l'Art féminin	Equiper le centre artisanal en matériels permettant son fonctionnement	2020	1 750 000	1 575 000	175 000	ONG FEM/UE
13. Pêche	Appui au secteur pêche	Structurer une filière pêche et appuyer financièrement ce secteur	2020	3 400 000	3 060 000	340 000	So fiche